

Daniel Demierre
La Clamogne 12
1633 Marsens
026 915 32 92

Marsens, le 4 Octobre 2017

Recommandé

CAP Assurance protection juridique SA

Case postale 5591

1002 Lausanne

Votre ref: 2017 7590204

Mesdames, bonjour,

J'ai bien reçu votre lettre recommandée du 19.07.17, et je vous en remercie.

Ma déclaration de sinistre vous est parvenue par internet et j'étais confronté au problème du volume accepté (2MO). Je m'apprêtais à vous envoyer par la poste d'autres documents dont certains en cours de rédaction et votre réponse m'est parvenue.

J'ai été complètement surpris par votre réponse, qui reprenait textuellement les accusations faites par la commune et qui me condamnait à ne plus avoir de protection juridique. Je m'attendais à ce que vous cherchiez un peu plus concrètement à savoir ce qui s'était passé. Il me semble que votre jugement est rapide et abrupte. J'aurais préféré que vous cherchiez une solution pour me défendre et non pour me sanctionner. Par votre empressement, je me sens mis en danger. Cela m'amène à vous poser cette question: faut-il avoir une deuxième protection juridique pour se protéger de sa protection juridique?

Dans l'affaire que je vous ai soumise, j'ai contesté par lettre recommandée ce qui est affirmé dans la lettre de la commune de Marsens: "MM Macheret et Saucy, vous ont informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux..." J'ai aussi demandé au conseiller et au syndic de me confirmer personnellement par écrit cette situation. J'attends leur réponse.

J'étais présent en dehors des heures scolaires, (précisé par la commune: 7:30/8h)

Cela se passait le jour de la rentrée scolaire où la population était invitée et attendue, ils avaient pris des mesures exceptionnelles pour accueillir la population. Mes autres présences étaient aussi en dehors des heures d'école.

Mr Saucy ne s'était pas opposé ni à ma présence, ni à ce que je filme, alors que je le filmais avec ma caméra à l'épaule (Canon XL1), il m'a demandé des renseignements qui se trouvaient sur la bande et a répondu à mes questions filmées.

Comme m'a conseillé au téléphone, Madame Valérie Bucher-Do, j'ai effacé les images et informé la commune.

Aujourd'hui, je ne sais pas quelle suite va donner la commune.

C'est pourquoi aujourd'hui, je vous demande si vous pouvez revoir votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, mes bonnes salutations.